



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Convocation : 13 AVRIL 2017

Affichage : 28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Nombre de Conseillers Absents : 2 (+ 1 pouvoir)

Etaient présents : M. Jacques RICHARD - Mme Annie BERTRAND –
Mme Delphine LEFEBVRE – M. René OLIVIER - M. Arsène SAVARY –
M. Hervé DECAMPS - M. Philippe PAMELLE - Mme Aline DOS SANTOS –
Mme Martine QUATRELIVRE – Mme Brigitte DELOBEL –
M. Lucien DEFAWE - M Bruno MONVOISIN

Absents excusés :

Mme Marie-Françoise CHOQUET, qui donne pouvoir à Mme Annie BERTRAND

Absents : Mme Karine BILBAUT – M. Eric MUNCHOW

Secrétaire : M. Philippe PAMELLE

I - DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Maire présente Madame GODDYN et Monsieur POULET du Cabinet VERDI, qui vont exposer le PADD dans le cadre du débat.

Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il doit être en compatibilité avec le SCOT du Cambrésis (Schéma de Cohérence Territoriale)

Il s'agit d'une vision du territoire, des souhaits de la commune pour les 10-15 ans à venir.

Monsieur le Maire signe toujours les documents d'urbanisme.

Un document de préparation a été fourni aux conseillers municipaux en même temps que leur convocation.

Ce document présente :

Orientation 1 : Affirmer la position de pôle relais de Gouzeaucourt à travers des projets économiques, ambitieux et durables.

Objectif 1 : Soutenir la zone d'activités de Gouzeaucourt

Objectif 2 : Accompagner la profession agricole dans ses évolutions et innovations.

Objectif 3 : Faire émerger des projets durables

Objectif 4 : Encourager la pratique de nouveaux moyens de déplacement.

Orientation 2 : Rechercher un développement démographique et urbain équilibré pour conserver la qualité de cadre de vie communal.

Objectif 1 : Etablir une croissance démographique cohérente avec la capacité des équipements.

Objectif 2 : Maitriser l'étalement urbain.

Objectif 3 : Maintenir l'économie et les équipements de proximité.

Objectif 4 : Valoriser le caractère rural de la commune.

Des documents projetés il ressort pour notre commune :

Les atouts : Sur plans ou cartes, on remarque que la Commune est facilement accessible et visible. C'est une commune attractive dont le taux de population augmente et le nombre de logements vacants diminue. La population est assez jeune et la zone d'activités fonctionne bien.

Les faiblesses : Saturation des équipements scolaires – vieillissement de la population qui s'accélère. La typologie de la population est plutôt familiale.

Les opportunités : C'est une Commune identifiée comme un pôle relais du SCOT. Possibilités d'extension de la zone d'activités des « Hauts de Gouzeaucourt » et d'augmentation de la capacité scolaire.

Les menaces : rupture de l'équilibre du territoire, vieillissement de la population et problèmes du logement.

Diagnostic démographique 2016-2030.

Pour un taux d'occupation 2.5 = un besoin de 50 logements

taux d'occupation 2.4 = un besoin de 73 logements

- Pour la construction de nouveaux logements, la demande est généralement de parcelles d'environ 600 m² (prix et moins de potagers).
- Penser au « parcours résidentiels » (possibilité d'occuper des logements de taille croissante).

Les atouts :

- favoriser le développement éolien
- Présence d'une ZNIEFF
- Une zone d'activités bien localisée
- Une ambiance rurale, agricole avec un fort développement de l'agriculture biologique.

Les faiblesses :

- Inondations par ruissellement
- Zone de cavités au sein d'une partie de l'espace bâti
- Risques liés aux munitions enfouies des deux dernières guerres
- Problématique de la circulation agricole

Les opportunités :

- Développement de l'éolien
- Agriculture biologique

Les menaces :

- Inondations par ruissellement et imperméabilisation des sols.

Diagnostic urbain

Les atouts :

- Accessibilité
- Différentes typologies du bâti
- Disponibilité au sein de la trame bâtie

Les Faiblesses :

- Transport en communs inadaptés
- Peu de cheminement doux

Les opportunités :

- Développement possible d'une liaison douce piétonnière le long de la voie ferrée
- Aménagement de la Place de la Gare.

Un débat s'installe.

- Madame Brigitte DELOBEL : « La voie ferrée en fossé drainant et en chemin de promenade, n'est-ce pas contradictoire ? »

Verdi Conseil : « Non, le fossé le long de la voie ferrée faciliterait l'écoulement, la largeur de cette voie est largement suffisante. »

Il est par ailleurs signalé par Monsieur le Maire que les eaux s'écoulaient antérieurement sous la Rue de Villers-Guislain et que ce fossé rejoint la Rue de Villers-Plouich.

Le problème consiste à faire collaborer la SNCF, NOREADE et le Département (3 M de largeur pour le fossé, moins d'un mètre pour les bouches au niveau de la D 56. Monsieur RICHARD et Monsieur Hervé DECAMPS, délégués NOREADE confirment que NOREADE a budgété les travaux Place de la Gare et qu'une convention avec la SNCF a été établie.

Madame Brigitte DELOBEL, à propos de la valorisation du caractère rural de la commune, remarque que l'on ne voit pas les chemins sur les cartes présentées.

Monsieur POULET signale que la carte est synthétique et que si elle était trop précise, les projets pourraient être limités. Les chemins seront maintenus sur le zonage.

Monsieur RICHARD confirme que trop de précisions dans le cadre de la révision du PLU peuvent apporter trop de contraintes, par exemple problèmes avec la hauteur des bâtiments et des éléments accessoires.

Le PADD exprime des volontés, nous sommes dans des orientations.

Monsieur René OLIVIER se demande s'il n'y a pas de modification de la surface constructible de la Commune.

Monsieur POULET lui répond qu'il faut maîtriser l'étalement urbain en périphérie dans la mesure où une zone (îlot) est à urbaniser (compatibilité avec le SCOT).

Pour ce qui concerne le développement commercial celui-ci sera envisagé selon les prescriptions du SCOT.

Les conseillers sont satisfaits de la présentation, du travail élaboré par la commission PLU.

II - QUESTIONS DIVERSES :

Livres bibliothèque hors d'usage

Le conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la « mise au pilon » de livres de la bibliothèque. Ceux -ci seront donnés à des œuvres sociales, pour des pays en voie de développement.

Contrat CAE-CUI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création du contrat CAE – CUI avec Madame LAGNIEZ Isabelle pour l'entretien des bâtiments communaux, elle pourra effectuer des heures complémentaires.

Eoliennes de Gouzeaucourt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Liéramont (Somme) a donné un avis favorable au projet Eolien de Gouzeaucourt.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h 30.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
M. PAMELLE Philippe

Mme BERTRAND Annie

Mme LEFEBVRE Delphine

M. SAVARY Arsène

M. René OLIVIER

Mme QUATRELIVRE Martine

M. MONVOISIN Bruno

M. DEFAWE Lucien

M. DECAMPS Hervé

Mme DOS SANTOS Aline

Mme DELOBEL Brigitte

Mme CHOQUET Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme Annie BERTRAND